

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresses :

.....
Téléphone :

Mail :

☐ Désire réserver un emplacement de 2 mètres (8€ l'emplacement) pour le vide-greniers du **dimanche 18 mai 2025**

Je soussignée certifie avoir pris connaissance du règlement de ce vide-grenier, et atteste avoir une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

☐ **8€ les 2M** ☐ **15€ les 4M**

Règlement ☐ Chèque bancaire ☐ espèces ☐ carte bleue

Nature et le n° de la pièce d'identité à présenter le jour du vide-greniers

.....

Délivrée le : Par

Le Signature

Bulletin à retourner au Basket Ball du 5ème
13 rue Commandant Charcot

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Art 1 : La manifestation dénommée Vide-greniers du BB5 à Lyon 5ème organisée par le Basket Ball du 5ème se déroulera le dimanche **18 mai 2025** autour du gymnase Charcot.

Art 2 : Cette vente est ouverte exclusivement aux particuliers

Le vide-grenier est non accessible aux professionnels. L'inscription et la réservation préalable d'un emplacement sont nécessaires avec un minimum de 2ml par participant. Le montant est fixé à 8€ pour 2ml. Toute forme de sous location d'emplacement est interdit. **Il ne pourra en aucun cas être procédé au remboursement de la réservation.**

Art 3 : Les emplacements numérotés sont attribués par l'organisateur lors de l'inscription en fonction des places disponibles dans l'ordre des réservations réglées. Les exposants s'engagent à n'utiliser que les emplacements notifiés. L'organisateur ne peut pas être tenu pour responsable des différences entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement. L'emplacement attribué ne peut être modifié qu'avec l'accord des organisateurs.

Art 4 : L'installation des stands devra se faire le 18 mai 2025 de 6h00 à 7h30. Passé ce délai plus aucun véhicule motorisé sauf véhicule de sécurité ne sera autorisé à circuler sur l'emplacement de la brocante. Après l'installation les participants ne pourront partir qu'après 17h00.

Art 5 : Le domaine public devra être libéré de toute occupation au plus tard le même jour à 18h00. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et vide après la manifestation.

Art 6 : Sont interdit à la vente : les objets neufs, les armes de toutes catégories, les animaux vivants, les objets ou ouvrages à caractère raciste ou pornographique, tout produit dont la vente est prohibée par la législation. L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandises.

Art 7 : La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur rencontre.

Art 8 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, les services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Art 9 : Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prise par les pouvoirs publics et éventuellement par l'organisateur. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ou les voies d'accès, ni les empiéter et aucun trou ne doit être effectué dans le sol.

Art 10 : L'organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux accidents pouvant survenir au cours de cette manifestation ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vols du matériel exposé. En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours à l'encontre de l'organisateur en cas de sinistre.

Art 11 : Toute défaillance au présent règlement entraînera une sanction pouvant aller du simple avertissement jusqu'à l'expulsion immédiate sans préavis du site.

Art 12 : Toutes inscription ne sera validé qu'après réception du bulletin dûment complété et signé, accompagné du paiement de la réservation. Le jour du vide grenier, chaque participant devra présenter à l'organisation une pièce d'identité. Pour les mineurs non émancipés, une autorisation écrite du responsable légal sera remise le jour du vide-grenier par ce même représentant.

Art 13 : Le matériel (tables et chaises ne seront pas fournis par les organisateurs). Les exposants devront apporter leur matériel.